Affiché le





La Présidente

Arrêté n° 2021-368 du 27 octobre 2021

Désignation des représentants au Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de Seine-et-Marne (77)

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU le Décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

Sont désignés, sur proposition de la Présidente, pour représenter les Autorités Organisatrices des Transports (AOT) au 4ème collège commun aux formations spécialisées des personnes handicapées et des personnes âgées :

- En qualité de titulaire : Monsieur Stéphane BEAUDET, Vice-président
- En qualité de suppléant : Monsieur Jean-Louis DURAND, Conseiller régional

ARTICLE 2:

Sont désignés, pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, au 2ème collège pour la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées :

- En qualité de titulaire : Monsieur Pierre DENIZIOT, Conseiller régional délégué spécial
- En qualité de suppléante : Madame Thi Hong Chau VAN, Conseillère régionale

ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.

Valérie PÉCRESSE

Valetering